

AD/AD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/265 du 11/2/86
MESTRE/DEFP/DAPCE/CAN
portant promotion au titre de l'année 1985
de Monsieur MOUTALA Thomas, Attaché de Recherche
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens
de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique.

LE PREMIER MINISTRE,

((/ISAS :

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 3 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.02.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 25.6.58 fixant la règle sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A;
(/u le décret n° 65/170/FP-RE du 25.6.65 réorganisant l'avancement des fonctionnaires;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 82/842 du 16.9.82 portant statut particulier du Personnel de la Recherche Scientifique;
(/u le décret n° 84/856 du 8.6.84 portant nomination du Premier Ministre;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant Organisation des intérêts des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/200 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

(/u le Décret n° 264.../MESTRE/DEFP/DAPCE du 11/2/86
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1985 de Monsieur MOUTALA Thomas, Attaché de Recherche des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du personnel de la Recherche Scientifique.

DECRET :

Minaut

ARTICLE 1er. Monsieur MOUTALA Thomas, Attaché ^{de Recherche} de 5^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique en service à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1985 au 4^e échelon de son grade pour compter du 20.09.1985 ACC=Néant.

ARTICLE 2. Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et Communiqué partout où besoin sera./

Brazzaville, le II FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi
de la Réforme de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

[Signature]
Bernard COMBO MATSIONA

[Signature]
Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS :

- JORPC.....2
 - DGF/DGPCE...2
 - DGB.....2
 - DCF.....2
 - MRS.....2
 - DGSRT.....2
 - BST/DMP.....2
 - MF.....1
 - INTERESSE....1
 - DOSSIER.....3
 - SGG/EC.....2
- [Signature]*